

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MBOUBI Pierre Claver, Secrétaire
Principal de l'Education Nationale des
Cadres des Services Administratifs et
Economiques (Enseignement).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant Statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le Règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 74/364 du 30.9.1974 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres administratifs et économiques de la caté-
gorie A1 de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 224/PCT/CC/BP/DIE/ du Directeur de
Cabinet du Département de l'Ideologie et de l'Education transmet-
tant le dossier de l'intéressé ;
(/u l'arrêté n° 705/MEN/DGAS/DPAA/SP-P4 du 20 Septembre 1983
portant promotion des fonctionnaires des cadres des catégories
A II et B I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de
l'année 1983

D.B.

D.C.F.

gorie A1

(/u l'arrêté n° 3060/MTPS/DGTFP/DFP du 27.4.1983 autorisant Monsieur MBOUBI Pierre Claver, Secrétaire Principal de l'Education Nationale de 3° échelon à suivre un stage de formation en France;

(/u la demande de l'intéressé en date du 6.5.1983; (/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;

SECRET :

Article 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165 du 22.5.64 et 74/364 du 30.9.74 susvisés, Monsieur MBOUBI Pierre Claver, Secrétaire Principal de l'Education Nationale de 4° échelon, indice 94 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services sociaux (Enseignement), titulaire du Diplôme de 3° cycle de l'I.E.D.E.S. obtenu à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne (France), est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur Planificateur de l'Education de 3° échelon, indice 100 ACC=Néant.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant de point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 22 Novembre 1982, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 Septembre 1983

Par le premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale.

Antoine NDINGA OBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS-

-JORPC	1	-SGCM/BC	2
-DGTFP/DFP	3	-MEN	3
-DGB	2	-Dossier	3
-DCF	2	-Intéressé	1